

<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article1109>



Commission Administrative Académique du SNES - S3 Dijon

Motion Action

- Technique - Archives - Archivage CAA - C.A.A. 2005-2007 (archives) -



Publication date: jeudi 8 septembre 2005

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

Le gouvernement De Villepin, comme le précédent, poursuit une politique de remise en cause des droits des salariés, de casse des services publics, d'asphyxie des Fonctions publiques, de refus de donner à tous les jeunes le droit et les conditions de réussir à l'école, de refus de la hausse du pouvoir d'achat, de chasse aux sans-papiers. Les dramatiques incendies de cet été ont montré l'absence totale de politique du logement social.

Les contrats *Nouvelle Embauche* ne sont que le premier pas vers la disparition des CDI.

Dans l'Education, le recrutement de nouveaux contrats précaires (à temps partiel obligé et payé au SMIG horaire), la mise en place de contrats à durée indéterminée de fonctionnaires au lieu de recrutements de véritables fonctionnaires par concours, la création d'un concours 3ème voie sans aucune condition de diplôme, le transfert des TOS aux régions, la mise en cause du mouvement national et la flexibilité accrue dans la nomination des personnels, l'allongement de notre temps de travail (par le décret sur les remplacements et le « lundi de Pentecôte »), le poids donné aux chefs d'établissement et aux IPR pour le passage à la hors-classe, etc. sont autant d'actes montrant la mise en œuvre d'une politique ultra-libérale cassant les bases du fonctionnement de la Fonction publique et particulièrement de l'école : des personnels fonctionnaires au statut clairement défini.

Que ce soit De Villepin ou Sarkozy, chacun annonce des lendemains encore plus difficiles pour les salariés, les chômeurs, les retraités. Pierre Méhaignerie, président de la Commission des finances à l'Assemblée nationale, déclare : « La France peut-elle échapper à une confrontation avec les syndicats du secteur public ? » citant les exemples de l'Angleterre et de Ronald Reagan.

La suppression de plus de 300 emplois à cette rentrée dans l'académie de Dijon dans les collèges, lycées et CIO provoque de mauvaises conditions de travail pour les élèves et les personnels, une aggravation des conditions d'emploi pour les personnels (particulièrement pour les plus jeunes et les TZR), le chômage pour d'anciens professeurs non-titulaires.



Autant dire que l'élévation du niveau de qualification des jeunes est un vœu pieux.

La loi Fillon sur l'école, rejetée par l'ensemble des organisations syndicales, est imposée par De Robien, qui refuse toute nouvelle négociation, contrairement à ses déclarations et à la lettre qu'il vient d'envoyer aux enseignants chez eux.

La préparation du budget 2006 se fait sur la base de nouvelles suppressions d'emplois s'ajoutant aux coupes intervenues ces dernières années.

Sur les remplacements, la Commission administrative académique du SNES a adopté un texte rejetant le décret et poursuivra sa réflexion, comme décidé lors de son congrès académique de 2005. La section académique demande à ses sections locales de la tenir informée de la situation dans les établissements.

L'année scolaire dernière a montré que les salariés reprenaient confiance en l'action collective, et aux Français que leur vote n'était pas toujours sans conséquences...

La CAA apporte son entier soutien à l'action des personnels en lutte à cette rentrée dans les établissements. La CA appelle donc les collègues à manifester le samedi 10 septembre à Dijon, place de la Libération à 15 heures, pour être aux côtés des personnels, parents et élus de la région de Sombornon qui manifesteront pour obtenir l'ouverture

d'une classe supplémentaire.

Le SNES doit donc s'adresser à tous les collègues :

â€” pour que l'action de grève interprofessionnelle du 4 octobre soit un succès, sur les bases de la motion adoptée en juin, et pour construire la poursuite de la mobilisation après le 4 octobre, tant sur les problèmes propres à l'Education que sur la question des salaires, de l'emploi et des Services publics ;

â€” pour qu'ils adhèrent en plus grand nombre au syndicat ;

â€” pour que les collègues confirment le SNES comme syndicat majoritaire dans la profession lors des élections du 6 décembre 2005.



Syndicat national des enseignants de Second degré

PS:

– Motion adoptée à l'unanimité des 32 membres présents, délégués élus à la Commission Administrative Académique (CAA) du SNES, réunie à Dijon jeudi 8 septembre 2005.